ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, ASCA DEMICO - 22, avenue Pasteur - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, carrossier constructeur, certifions que le véhicule : (1)

~~- Livré en châssis nu pour un véhicule remorqué~~

- Livré prêt à l'emploi

Dénomination

Marque : ASCA DEMICO

Type : S122BA

Version : 1904J464

Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VHYS122BA1907001 (2)

Genre : SREM (2)

Est entièrement conforme, à la sortie de notre site de production, aux caractéristiques et équipements mentionnés ci-dessous

Technologie de gestion freinage : ☑ ABS ☐ EBS (3)

Catégorie : ☑ A ☐ B (3)

Dispositif de correction freinage : ☑ Pneumatique ☐ Mécanique ☐ Electronique (3)

Pneumatiques : 275/70 R22,5 (1)

Rayon sous charge dynamique (m) : 0,464 (1)

Loi(s) de correction freinage : Essieu 1

PRv (kg) 4600 PSv(bar) 3,16 (2)

PRc (kg) 10500 PSc(bar) 5,36 (2)

PRv ou PRc : Poids sous essieu à vide ou en charge en kg (un seul des essieux du train roulant ou l'essieu avant dans le cas d'une remorque)
PSv ou PSc : Pression en bar dans les récepteurs de frein (Pour Pm = 6,5 bar)

Caractéristiques dimensionnelles du véhicule

Er : Empattement réel (m) 7,750 (2)

L : Largeur H.T. carrossé (m) 2,550 (2)

Reav : Rayon encombrement avant (m) 1,850 (2)

PàFav : Porte-à-faux avant (m) 1,050 PàFar : Porte-à-faux arrière (m) 2,200 (2)

Ve1 : Voie essieu 1 (m) 1,920 (2)

Vérification des critères de manoeuvrabilité selon directive 97/27/CE - **Non applicable en Transport Exceptionnel**

$$E = \sqrt{\left(12{,}50 - Re_{AV}\right)^2 - \left(5{,}30 + \frac{L}{2}\right)^2}$$

Er ≤ E_{maxi} = 8,378 m

Dans le cas des véhicules extensibles dans l'empattement circulant en Transport Normal, l'empattement maxi (m) doit être de : 8,378

Dispositif de protection arrière contre l'encastrement : ☑ Oui ☐ Non (3)

Type : BAE 7 (1)

Numéro d'homologation : e2 8010 1626 (1)

Distance maximale par rapport au hors-tout arrière (mm) : 365 (1)

Dispositifs de protection latérale contre les chutes d'usagés de véhicules deux roues : ☑ Oui ☐ Non (3)

Dispositifs anti-projection : ☑ Oui ☐ Non (3)

Dispositif de signalisation complémentaire arrière : ☑ Oui ☐ Non (3)

Extincteur : ☑ Oui ☐ Non (3)

Fait à SAINT JULIEN DU SAULT, le : 11/07/2007

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A cocher

